

d'orientation et de référencement des migrants et réfugiés vers les structures de la formation professionnelle.

5. Recommandations

- ▶ Renforcer les outils mis en place par les opérateurs de la formation professionnelle en vue de faciliter l'accès aux formations à distance et d'offrir la flexibilité nécessaire en temps de crise.
- ▶ Etudier les possibilités de mise en place de processus de validation des acquis pour les migrants et réfugiés qui ont déjà des qualifications.
- ▶ Renforcer la communication et la sensibilisation au profit des migrants et des réfugiés sur les offres de formation professionnelle disponibles.
- ▶ Renforcer les capacités de la société civile en matière d'accompagnement et de suivi des migrants et des réfugiés vers les services offerts par les Départements formateurs en veillant à l'harmonisation des outils de prospection et d'orientation des migrants vers les Départements formateurs.
- ▶ Etudier la possibilité de proposer des formations plus adaptées aux migrants en termes de charge horaire et de filières afin d'améliorer leur employabilité.
- ▶ Etoffer le réseau de partenariats avec les départements formateurs afin de diversifier l'offre de formation au profit des migrants et réfugiés.
- ▶ Améliorer les dispositifs d'accueil et d'orientation au profit de la population migrante et réfugiée au sein des départements compétents.

Programme 7 : Emploi

L'autonomie financière est l'objectif ultime de tout processus d'intégration, permettant aux migrants et réfugiés de vivre, avec leurs familles, de façon digne en étant des acteurs de développement dans leur pays d'accueil.

Bilan programmatique d'étape

Le programme « Emploi » de la SNIA vise en particulier à :

- Faciliter un accès équitable des immigrants réguliers et des réfugiés à l'emploi (OSP 12).
- Promouvoir la création d'entreprises par les immigrants réguliers et les réfugiés (OSP 13).
- Couvrir les besoins spécifiques en main d'œuvre (OSP 14).

1. Activités menées en 2020

1.1. Faciliter un accès équitable des migrants réguliers et réfugiés à l'emploi (Actions 7.1 et 7.2)

Les migrants en situation administrative régulière et les réfugiés ont un accès équitable à la panoplie de programmes et services de recherche d'emploi offerts par l'ANAPEC.

Ainsi, au titre de l'année 2020 : 680 migrants ont été inscrits dans le système d'information de l'ANAPEC, dont 261 femmes et 419 hommes - 258 migrants ont bénéficié des entretiens de positionnement dont 99 femmes et 159 hommes - 189 migrants ont participé aux ateliers de recherche d'emploi dont 91 femmes et 98 hommes - 20 migrants ont été insérés dans le marché de l'emploi dont 6 femmes et 14 hommes et 5 migrants ont bénéficié des contrats aidés dans le cadre du projet AMUDDU.

Sur le plan qualitatif, les principales actions menées au titre de l'année 2020 sont :

- Signature en juin 2020 du manuel de procédures des contrats aidés au profit des migrant(e)s régularisé(e)s des régions Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, par le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP) et le MEFRA, dans le cadre du projet AMUDDU.
- Sensibilisation des entreprises par les agences provinciales et régionales de l'ANAPEC sur les conditions de bénéfices

de la contribution relative aux contrats aidés en cas de recrutement d'un migrant régularisé ou réfugié.

- Lancement d'une étude sur le mentorat des migrants de concert avec l'ANAPEC, dans le cadre du projet AMUDDU.
- Réalisation d'une étude en cours, intitulée : « Cartographie des profils des travailleurs migrants sur le marché du travail au Maroc dans le cadre du projet AMEM mené par le BIT de concert avec l'ANAPEC.
- Réalisation d'un benchmarking sur les actions innovantes en matière d'intégration économique des migrants et élaboration d'un guide sur les bonnes pratiques en matière d'intégration socio-économique des migrants, dans le cadre du projet AMUDDU. Ce guide est en cours de traduction en deux langues en vue d'organiser des sessions de formation en présence des acteurs institutionnels et de la société civile.
- Réalisation de l'étude par la Région de Casablanca-Settat, portant sur l'élaboration de mécanismes intégrés et adaptés aux besoins de la Région en termes de formation professionnelle et d'insertion dans le marché de l'emploi. Elle avait pour objectif de permettre de développer une vision permettant une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché, notamment en proposant un programme d'actions visant le développement de l'offre régionale en matière de formation professionnelle et des dispositifs d'insertion sur le marché de l'emploi. La cible des migrants et réfugiés a été au centre de la réflexion menée au fil de l'avancement de l'étude.

Par ailleurs, grâce à la facilitation de l'octroi de visa : Exemption de l'attestation d'activité pour les migrants régularisés/réfugiés et mise en place du dispositif en ligne « Taechir » ainsi que 6 guichets de proximité: 271 contrats de travail étrangers ont été visés au titre de l'année 2020 (142 hommes et 129 femmes de différentes nationalités) dont 44 contrats au

Bilan programmatique d'étape

profit des travailleuses et travailleurs domestiques et ce, en application de la loi 19-12 sur les travailleurs domestiques. Au total 749 contrats de travail d'étrangers ont été visés entre 2015 et 2020, se concentrant principalement sur les axes de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra dont 48 contrats au profit des travailleuses et travailleurs domestiques ainsi que 12 contrats de travail au profit des réfugiés. Il est à noter que le "Guide pour recruter un salarié étranger au Maroc" qui fait partie du dispositif en ligne « Taechir », a été mis à jour au mois d'août 2020.

1.2. Intégration des immigrés dans les programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises (Action 7.3)

Dans le cadre de l'ouverture de la possibilité pour les migrants et réfugiés de créer des coopératives et leur accès au statut auto-entrepreneur, les services chargés de l'auto-emploi de l'ANAPEC ont pu inscrire 251 migrants et réfugiés porteurs de projets durant l'année 2020, dont 244 ont été accompagnés, 144 porteurs de projet ont finalisé les formalités administratives (dont 3 SARL et 1 coopérative), 77 statuts auto-entrepreneurs et 1 SARL ont été créés. Aussi plusieurs ateliers de sensibilisation ont été organisés par l'ANAPEC, au profit des migrants et réfugiés pour les informer sur les prestations offertes en matière d'auto-emploi.

Par ailleurs, arrivant à son terme, le projet « Work 4 Integration » (2018-2020), mené par l'association Soleterre et financé par l'Union Européenne a pu générer un bilan positif avec 22 Startups créées dont 5 coopératives et 17 SARL (6 Startups sur Tanger - Tétouan et 16 Startups à Rabat - Salé - Kénitra). Cette initiative a permis d'insérer 79 personnes migrantes comme entrepreneurs à travers leur projet de Startups, en plus de 20 emplois indirects créés. Les domaines d'activité concernés sont diversifiés à savoir : restauration, couture africaine moderne et traditionnelle, esthétique, audiovisuel, création de sites web et applications mobiles, lavage automobile, activités artistiques. Parallèlement, le projet a permis à 135 personnes migrantes accompagnées de bénéficier du statut d'auto-entrepreneur.

Dans le même sens, une convention de partenariat entre l'OIM et ES-Maroc a été signée, dans le cadre de l'organisation du salon digital de l'emploi ES-MAROC, du 18 au 20 décembre 2020. Ce partenariat vise à contribuer à l'intégration économique et à la promotion de l'esprit d'entreprise, à travers le renforcement du bureau d'incubation d'ES-Maroc à Tanger et le soutien à la création d'entreprises individuelles ou collectives, le développement des compétences et l'intégration sur le marché du travail dans la région de Tanger - Tétouan - Al Hoceima. De ce fait, 1500 entrepreneurs potentiels et demandeurs d'emploi y compris des migrants seront conseillés et orientés par les guichets du HUB, avec une forte composante d'appui aux jeunes femmes entrepreneures.

Aussi, dans le cadre du projet « Appui à la création et au développement de projets d'entrepreneuriat et de coopératives parmi les réfugiés au Maroc », d'une durée de 24 mois (2018-2020), cofinancé par l'UE et mis en œuvre par AMAPPE, ANAPEC, ODCO avec l'appui du UNHCR, 22 nouveaux projets pour un total de 24 réfugiés dont 3 femmes et 21 hommes ont été mis en place en 2020. Dans le même sens, 57 projets ont été renforcés financièrement pour un total de 70 réfugiés dont 8 femmes et 62 hommes durant la même année. Une Cérémonie de clôture de ce projet a été organisée le 11 novembre 2020 et qui a été l'occasion de partager avec toutes les parties prenantes les résultats atteints, de présenter des témoignages de porteurs de projets mais aussi d'échanger autour des questions liées à l'auto-emploi des réfugiés au Maroc.

Répondant au même objectif d'insertion des migrants par l'entrepreneuriat, la coopération allemande (GIZ) a lancé 2 projets phares qui consistent en la mise en place d'un incubateur à Tiznit, d'une part et la formation aux métiers du sport avec insertion, moyennant l'appui du programme TIBU-Maroc, visant l'inclusion sociale des jeunes à travers le sport, d'autre part.

1.3. Organisation des sessions de sensibilisation des entreprises sur l'équité dans l'emploi des migrants (Action 7.4)

Dans l'objectif de sensibiliser le secteur privé et de promouvoir le partenariat public-privé en matière d'accès des migrants à l'emploi, plusieurs initiatives ont été menées :

- ▶ Elaboration et diffusion des vidéos teaser de promotion du « Guide pour l'intégration de la diversité culturelle dans les pratiques des entreprises » et du « Manuel pratique pour recruter un salarié étranger au Maroc » réalisés en 2018 en partenariat avec le MTIP et la CGEM, avec l'appui de l'OIM.
- ▶ Organisation du dialogue « Migration ville à ville en méditerranée (MC2CM) » sur l'engagement du secteur privé dans la gouvernance des migrations par la Mairie de Rabat, à l'occasion de la 6ème édition de la semaine des migrants au Maroc, du 14 au 20 décembre 2020, avec l'appui de ICMPD, UCGL et ONU-Habitat.
- ▶ Organisation d'un webinar sous le thème « Promotion de la diversité culturelle au sein des entreprises au Maroc », le 18 décembre 2020 à l'occasion de la journée internationale des migrants, dans le cadre du salon digital de l'Emploi ES-MAROC, tenu du 18 au 20 décembre 2020, en collaboration avec le PNUD, l'OIM et les associations ES-MAROC et Soletterre. Cet événement avait pour objectif de présenter une rétrospective des actions entreprises en matière d'intégration socio-économique des migrants et réfugiés dans le cadre de la SNIA et de partager les expériences et les bonnes pratiques des entreprises déjà engagées en matière de diversité culturelle.
- ▶ Organisation de plusieurs séances d'échange en ligne et en format hybride, par l'association REMESS, partenaire du projet AMUDDU, du 20 au 23 octobre et 17 décembre 2020. Ce en présence des entreprises situées dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. L'objectif

étant d'échanger autour des opportunités et des difficultés rencontrées en matière d'accès des migrants au marché de l'emploi.

- ▶ Finalisation en cours d'une plateforme digitale liée au parcours professionnel du migrant permettant de sensibiliser et de renforcer l'échange avec les entreprises en matière de recherche des profils répondant à leurs besoins, avec l'appui du réseau REMESS, partenaire du projet AMUDDU.

1.4. Mise en place d'une procédure simplifiée d'octroi du titre de séjour pour les investisseurs étrangers et compétences rares (Action 7.5)

Dans le cadre des efforts déployés pour faciliter l'accès des étrangers à l'emploi, la procédure de traitement des demandes d'attestation d'activité a été simplifiée (dispense de l'appel à candidature) et le délai de traitement a été réduit à 48H (jours ouvrables). Ce pour les cas mentionnés ci-après :

- ▶ Les étrangers candidats à occuper des postes de responsabilité de haut niveau (liste A1).
- ▶ Les profils pointus considérés comme étant rares ou non disponibles sur le marché de l'emploi (liste A2).
- ▶ Les demandeurs de renouvellement de l'attestation d'activité pour le même poste (sauf promotion) chez le même employeur.

Les listes A 1 et A2 sont mises à jour régulièrement selon une approche concertée entre le MTIP et l'ANAPEC sur la base de la situation du marché de l'emploi (voir le lien : http://www.anapec.org/conseils/procedure_etrangers).

En 2020, 805 attestations d'activité ont été délivrées par l'ANAPEC (hors renouvellement) dans le cadre de la procédure simplifiée.

2. Mesures prises pendant le confinement

Suite aux restrictions liées à la crise sanitaire causée par la COVID-19, plusieurs mesures d'adaptation ont été prises par les partenaires pour assurer la continuité de l'accompagnement pour l'insertion dans le marché de l'emploi. Il s'agit des actions suivantes :

- ▶ Elaboration et diffusion d'un guide au profit des chercheurs d'emploi pour les informer sur les services à distances dont ils peuvent bénéficier au cours de cette période.
- ▶ Mise en place de services à distance notamment, les entretiens de positionnement, les ateliers de recherche d'emploi et les formations en ligne via la plateforme Open Classroom.
- ▶ Reprise du traitement des contrats de travail des salariés étrangers pour visa au niveau des guichets de proximité mis en place à cet effet, à partir de juin 2020.
- ▶ Continuité de l'accompagnement des AGR créées, à distance que ce soit par l'ANAPEC ou dans le cadre du partenariat UNHCR/AMAPPE.
- ▶ Renforcement financier des Startups touchées par les répercussions de la crise sanitaire, dans le cadre du projet «Work 4 Integration», mené par l'association Soleterre, avec l'appui de l'UE.

3. Défis et contraintes

La crise économique engendrée par la pandémie de la COVID-19 a fortement impacté l'offre sur le marché de travail, notamment certains secteurs tels que la restauration qui absorbe un nombre considérable de migrants et réfugiés. A cela s'ajoutent :

- ▶ Le manque de sensibilisation et d'information du secteur privé sur les possibilités et modalités de recrutement des migrants et réfugiés ;

- ▶ Les difficultés de reconnaissances des diplômes et de qualification ;
- ▶ Le faible réseautage entre les acteurs de la formation professionnelle et ceux de l'emploi rend difficile le matching entre les profils des migrants et réfugiés et les besoins des entreprises en matière de recrutement ;
- ▶ L'absence de dispositif d'accompagnement post création au profit des entrepreneurs migrants risque d'entraver la pérennisation leur projet.

4. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Organiser des sessions de sensibilisation au profit des institutions et associations de la société civile sur le guide de bonnes pratiques en matière d'insertion socio-économique des migrants, élaboré dans le cadre du projet AMUDDU.
- ▶ Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions concerté pour sensibiliser le secteur privé et solliciter son implication afin de favoriser l'emploi des migrants et réfugiés.
- ▶ Finaliser l'étude portant sur « le mentorat : un levier pour l'intégration socio-économique des personnes migrantes et réfugiées », dans le cadre du projet AMUDDU.
- ▶ Adapter et mettre à jour les services de l'ANAPEC dédiés aux migrants, telles que l'application « Welcome ANAPEC », ainsi que la digitalisation de certains outils afférents aux ateliers de recherche d'emploi, et ce dans le cadre du projet AMEM avec le BIT.
- ▶ Mettre à jour le manuel de procédures relatif au recrutement des salariés étrangers.
- ▶ Procéder à la capitalisation des initiatives menées en matière d'entrepreneuriat des migrants et réfugiés.

5. Recommandations

Malgré l'impact négatif de la crise économique engendrée par la pandémie de la COVID-19 sur le fonctionnement des services offerts, une flexibilité considérable a été notée de la part de l'ANAPEC et des autres organismes internationaux et associations de la société civile œuvrant dans le champ de l'accompagnement des migrants et réfugiés, notamment pour la création des entreprises.

Toutefois certaines recommandations sont à énumérer pour promouvoir l'insertion économique des migrants et réfugiés au Maroc :

- ▶ Poursuivre l'adaptation des outils de l'ANAPEC relatifs aux volets : emploi et auto-emploi en faveur des personnes migrantes et réfugiées.
- ▶ Renforcer les capacités des institutions et des associations de la société civile en matière d'accompagnement des migrants et réfugiés vers l'emploi salarié et l'auto-emploi.
- ▶ Encourager la mise en place de dispositifs d'accompagnement post-crédation pour garantir la pérennité des AGRs créées par les migrants et réfugiés.
- ▶ Exploiter de nouvelles sources de financement et étudier de nouveaux mécanismes de financement possibles adaptés aux porteurs de projets migrants et réfugiés.